ARRÊT DE LA COUR (quatrième chambre)
13 juillet 1989 *

Dans l'affaire 161/86,

Andreas Jaeger, ancien agent de l'Association européenne pour la coopération, domicilié via di Villa Ruffo 27, Rome (Italie), représenté et assisté par Me Marcel Slusny, avocat au barreau de Bruxelles, ayant élu domicile à Luxembourg auprès de Mme Catherine Wolter, 4, rue Lemire,

partie requérante,

contre

Commission des Communautés européennes, représentée par M. Hendrik van Lier, membre de son service juridique, en qualité d'agent, assisté par Me Robert Andersen, avocat au barreau de Bruxelles, domicilié avenue Montjoie 214, Bruxelles, ayant élu domicile à Luxembourg auprès de M. Georgios Kremlis, membre du service juridique de la Commission, Centre Wagner, Kirchberg,

partie défenderesse,

ayant pour objet essentiellement l'annulation de la mesure de licenciement du requérant,

LA COUR (quatrième chambre),

composée de M. T. Koopmans, président de chambre, C. N. Kakouris et M. Díez de Velasco, juges,

(motifs non reproduits)

* Langue de procédure: le français.

déclare et arrête:

1) Le recours est rejeté.

2) Chacune des parties supportera ses propres dépens.